

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 5 novembre 2020 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

NOR : EAEA2030185A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le procès-verbal des opérations électORALES du 7 décembre 2018 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA du 13 octobre 2020 ;

Vu les correspondances de la CFDT-MAE des 26 octobre, 3 et 4 novembre 2020,

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Titulaires :

- Mme Hélène DUCHÈNE
- M. Gilles GARACHON
- Mme Anne-Marie MASKAY
- Mme Sybille MERT
- M. Yann PRADEAU
- M. Bertrand POUS

Suppléants :

- Mme Françoise SELLIER
- M. Bruno CLERC
- M. Alexandre MOROIS
- Mme Caroline JOLY
- Mme Ann'Laure HARE-JONACK
- M. Benjamin CABOUAT

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Au titre de la CFDT-MAE

Titulaires :

- M. Patrick DEVAUTOUR
- Mme Nadine MONCHAU
- M. Luc LEVY

Suppléants :

- Mme Fatoumata WAGUE
- M. Patrice THÉVIER
- M. Frédéric PIRES

Au titre de l'ASAM-UNSA

Titulaire :
- M. Thierry DELETTRE

Suppléant :
- M. Bruno FERET

Au titre de la CFTC-FAE-MAE

Titulaire :
- M. Stéphane GALLET

Au titre de la CGT-MAE

Titulaire :
- M. Paul-Antoine DECRAENE

Suppléant :
- M. Mustapha ALOUI

Article 3

L'arrêté du 18 novembre 2019 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 5 novembre 2020

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS